

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 725 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 725

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 juin 1961

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro

30 juin 1961

### TEXTE INTÉGRAL

MM. Fouad Salem, Abdourhaman Saleh Koubati et Mohamed Hersi Prosper, instituteurs-adjoints, sont désignés pour suivre un stage d'information culturelle à Cachan (Seine-et-Oise) pendant la durée des vacances scolaires. Un passage aller-retour Djibouti-Métropole, par voie maritime en 3° classe est accordé à MM. Fouad Salem, Abdourhaman Saleh Koubati et Mohamed Hersi Prosper. Cette dépense sera imputable au Budget local pour l'exercice 1961, chap. 2, art. 2, § 1. Pendant la traversée et leur séjour en France ces stagiaires conserveront le bénéfice de leur solde de présence. Tous les autres frais seront à leur charge.